

**COMITE SYNDICAL**

**REUNION DU JEUDI 7 FEVRIER 2013**

**Sous la présidence de Madame Anne-Marie Keiser**

**Présents :**

Mme Anne-Marie KEISER (Présidente), Monsieur Jean-Luc GLEYZE (1<sup>er</sup> Vice Président), Monsieur Christian MUR (Titulaire), Monsieur Alain RENARD (2<sup>ème</sup> Vice Président), Monsieur Georges-André PASTOR (Titulaire), Monsieur Emmanuel MOULIN (Titulaire), Monsieur Jean-Claude ORUEZABAL (Titulaire), Monsieur Alain PARMENTIER (Titulaire), Monsieur Bernard ROUSSET (Titulaire), Monsieur Grégory JOSEPH (Titulaire), Monsieur Victor LOPEZ (Suppléant), Monsieur Yves LECAUDEY (Titulaire), Monsieur Martial MIGNET (Titulaire), Monsieur Bernard FRAICHE (Titulaire), Monsieur Pierre Didier LAMOUREUX (Titulaire), Monsieur Philippe BOISSONEAU (Titulaire), Monsieur Jean Pierre GASNAULT (Suppléant), Monsieur Jean Michel LEAL (Titulaire), Monsieur Alain BOUSSIÉ (Titulaire), Monsieur Georges LAYRIS (Titulaire), Monsieur Pierre DUCOUT (Titulaire), Monsieur Jacky LAPORTE (Titulaire), Monsieur Jean BUNGERT (Titulaire), Monsieur Francis DUSSILLOLS (Titulaire), Monsieur Walter GRUBER (Suppléant).

**DÉLIBÉRATION N°20130207\_008**

**Budget Primitif 2013 – Budget annexe « prestation de services numériques »**

**[www.girondenumerique.fr](http://www.girondenumerique.fr)**

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - « Jardins de Gambetta » Tour 4 (2<sup>ème</sup> étage) - 33000 Bordeaux  
Tél. : 05 35 54 08 84 - [Mail : accueil@girondenumerique.fr](mailto:accueil@girondenumerique.fr)

DÉLIBÉRATION N°20130207\_008

**Budget Primitif 2013 – Budget annexe « prestation de services numériques »**

**CONSIDERANT** le Code Général des Collectivités territoriales et l'instruction budgétaire et comptable M4,

**I – Exposé des motifs**

Ce budget retrace les dépenses et recettes des adhésions facultatives aux services numériques hors mutualisation.

Dans ce cas, la participation des collectivités non membres de Gironde Numérique s'effectue sur devis. Le Syndicat Mixte fournit alors une prestation de services dans un secteur industriel et commercial. Ce budget est ainsi assujéti à la TVA.

**II – Présentation du Budget**

Le projet de Budget est voté sans reprise anticipée des résultats de l'année 2012.

Le projet de budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes est arrêté pour un montant total de 10 000 euros en section d'exploitation, se décomposant en :

**Les dépenses,**

-Chapitre 011 (charges à caractère général), pour 10 000 euros

**Les recettes,**

-Chapitre 70 (adhésions facultatives), pour 10 000 euros

Dans ces conditions, je vous propose, Mesdames, Messieurs:

- de bien vouloir approuver ce Budget Primitif 2013 du Budget annexe « prestation de services numériques ».

Adopté à l'unanimité,

Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte Gironde Numérique,

Pour expédition conforme,

**Détail du vote plural**

	<b>Délégués Conseil Général</b> 5,25 voix / délégué	<b>Délégués EPCI</b> 1 voix / délégué	<b>TOTAL</b>
<b>Membres présents</b>	4	21	<b>25</b>
<b>Suffrages exprimés</b>	21	21	<b>42</b>
<b>Votes pour</b>	21	21	<b>42</b>
<b>Votes contre</b>	0	0	<b>0</b>
<b>Abstentions</b>	0	0	<b>0</b>

La Présidente de séance

**[www.girondenumerique.fr](http://www.girondenumerique.fr)**

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - « Jardins de Gambetta » Tour 4 (2<sup>ème</sup> étage) - 33000 Bordeaux  
Tél. : 05 35 54 08 84 - [Mail : accueil@girondenumerique.fr](mailto:accueil@girondenumerique.fr)

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D</b>

Présenté par le La Présidente,  
 A Bordeaux, le 07/02/2013  
 Le La Présidente,

Nombre de membres en exercice :  
 Nombre de membres présents :  
 Nombre de suffrages exprimés :  
 VOTES : Pour :  
 Contre :  
 Abstention :

49  
20  
20  
00

Délibéré par le Comité syndical, réuni en session Ordinaire.  
 A Bordeaux, le 7 février 2013

Date de convocation : 23/01/2013

Les membres du Comité syndical,

--	--

Certifié exécutoire par le La Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le ....., et de la publication le .....  
 A Bordeaux, le .....